

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Finale régionale en donnes libres

Saison : 2021 / 2022



Article 1 : DÉROULEMENT

Le Comité Ile de France organise son championnat régional « donnes libres » qui attribuera le titre de Champion Ile de France « donnes libres » 2021/2022.

Ce championnat se déroulera en 2 séances sous l'égide de l'Atout d'honneur Vélizy :

le samedi 5 mars 2022 à 14 heures et 20 h 45

A L'ATOUT D'HONNEUR DE VELIZY
Salle Ariane
1 bis, place de l'Europe
78140 VELIZY VILLACOUBLAY Salle Ariane

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la Zone 81 (Comité Ile de France) toutes catégories confondues.
Un joueur non licencié et désirant participer pourra prendre sa licence sur place.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette compétition il est recommandé de s'inscrire par avance :

- Par internet sur le site du comité www.comiteiledefrancedetarot.fr sur le module « formulaire d'inscriptions »
- Auprès de la directrice d'épreuve Séverine PALUCH au 06.24.11.21.71 ou par mail à l'adresse suivante : severine.paluch@gmail.com

Les inscriptions pourront également se faire sur place à partir de 13h00.

Les inscriptions tardives ne seront prises en compte que par table complète. Elles seront closes ¼ d'heure avant le début de la compétition c'est-à-dire à 13h45.

Participation

- 10 € par joueur et par séance, 5 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants.
- Gratuit pour les joueurs qualifiés la saison précédente et n'ayant pu jouer la compétition en raison du COVID.

Article 3 : QUALIFIÉS

18 joueurs seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera **du samedi 16 avril au lundi 18 avril 2022** à PONTARLIER (25).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes

- Chapitre 1 Epreuves officielles : Articles 1 - 2
- Chapitre 2 Règles communes : Articles 20 à 40 bis à l'exception des articles 22 à 26, 29 et 36.

Fascicule 2 Donnes libres

- Chapitre 1 : Règlement officiel.
- Chapitre 3 : Règlement des compétitions - Articles 1 à 6 et 24 à 29.

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

La championne sortante 2019/2020, Chimène POSTEL, si elle participe, occupera la place Nord 1 lors de la 1^{ère} séance.

- La 1^{ère} séance débutera à 14 heures : Mise en place aléatoire (sauf Nord 1)
- 5 tours de 5 donnes seront joués avec une mise en place à chaque tour par l'ordre du classement
- La 2^{ème} séance débutera à 20h45 heures avec 5 tours de 5 donnes la mise en place se fera dans l'ordre du classement ainsi qu'à chaque tour
- Le classement final se fera sur le cumul des points des 2 séances
- Temps de jeu :
 - 50 mn par tour de 5 donnes, au signal de l'arbitre
 - après 45mn, il sera interdit de redistribuer,

Article 6 : INDICE PCN - PP

- ✚ **Indice des PCN : 1,8**
- ✚ **PP : 3/2/1**

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

La directrice d'épreuve, le Président de zone, le Président du comité, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

- Accès aux salles :** accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- Discipline :** tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
- Tabagisme :** toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
- Téléphone :** Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
- Mesures sanitaires :** Pass Vaccinal, masque et gel obligatoires
Mesures sanitaires soumis aux conditions en vigueur à la date de la compétition

La Directrice d'Épreuve

Séverine PALUCH

La Présidente de la C.C.R

Lydia JANNEAU

Le Président de zone

Michel SOROLLA